

<http://circlillebonne.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1014>



Organiser une ESS

- Administratif - ASH -

Date de mise en ligne : samedi 28 décembre 2019

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

Préparer une Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)

L'ESS concerne les enfants ayant ou demandant un dossier à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

[Une ESS doit être organisée une fois par an](#) et autant de fois que nécessaire.

Les personnes participant à l' ESS :

- le directeur
- l'enseignant
- l'enseignant référent
- le médecin scolaire
- le psychologue scolaire
- la famille
- les partenaires de soins sur invitation de la famille

Une Equipe Educative (EE) réunit les mêmes personnes mais l'enfant n'a pas de dossier à la MDPH. L'enseignant référent peut y participer si l'objectif de l'équipe éducative est de faire une demande à la MDPH.

L'invitation à l'ESS est envoyée par l'établissement après entente sur la date et l'heure avec l'enseignant référent.

Le Compte-Rendu (CR) de l'ESS est rédigé par l'enseignant référent, celui de l'Equipe Educative par l'établissement et envoyé pour copie à l'IEN.

Lors de la première ESS de l'année scolaire, l'enseignant(e) présente le projet pédagogique de l'enfant (document "GEVASCO 1ère demande" renseigné).

Le renouvellement des demandes est décidé en ESS bien avant la date de fin de la notification ("GEVASCO renouvellement")

L'ensemble des documents est centralisé par l'enseignant référent qui se charge de le transmettre à la MDPH.

[Tous les Documents de constitution d'une 1ère demande MDPH](#)